



SUISSE

Des éoliennes trop secrètes embrasent Fribourg

Polémique Des accords confidentiels ont été passés entre des Communes et Groupe E. L'énergéticien admet une erreur de forme et assure n'avoir rien à cacher.

Julien Wicky julien.Wicky@lematindimanche.ch

Le torchon brûle à Fribourg. Alors que les élections communales se tiennent ce dimanche, le débat a été empoisonné par un seul thème: les éoliennes. En cause? Le canton prévoit la construction de sept parcs éoliens et, dans certaines communes concernées, des conventions marquées du sceau de la confidentialité ont été passées entre GroupeE Greenwatt -une filiale de GroupeE, l'énergéticien à 80% en mains de l'État de Fribourg- et les conseils municipaux. Ces déclarations d'intention ont été éventées dans les médias régionaux, mais notre enquête révèle un problème de transparence en cascade. Le degré de colère est particulièrement élevé dans la commune de Vuisternens-devant-Romont, censée accueillir sept aérogénérateurs.

Les citoyens ont appris qu'une convention avait été signée en janvier 2017 entre leurs autorités et GroupeE. Libellé «strictement confidentiel», le document précise que «les parties s'engagent à mener en commun les études et démarches pour la construction d'un parc éolien jusqu'au permis de construire». Pour de nombreux citoyens que nous avons sollicités, ce secret permettait de «préparer la stratégie en toute quiétude» en faisant miroiter des retombées pour les communes «complaisantes et naïves». Syndic de la commune de Vuisternens-devant-Romont, Jean-Bernard Chassot s'inscrit en faux: «Cette convention stipule que le pouvoir décisionnel reste en mains locales. Il n'y a rien de définitif dans ce projet et la population sera évidemment consultée, c'est un document de travail», répond-il. Et d'évoquer qu'il y a eu des informations aux assemblées communales mais, à en lire les procès-verbaux, elles étaient très sommaires.

Déclarations contradictoires

Jusqu'ici, GroupeE a justifié cette confidentialité dans le but d'éviter la concurrence. Mais dans un slide «confidentiel» d'une présentation à la commune, l'énergéticien déclare, deux semaines avant la signature de la convention, «qu'il n'y a plus de concurrence entre développeurs éoliens sur le sol fribourgeois». Dès lors, pourquoi cette confidentialité? «Ces situations ne sont pas immuables et peuvent évoluer rapidement. Il convenait de nous assurer d'un tel partenariat dans la durée.»

Dans un long explicatif, GroupeE nous détaille l'importance de pouvoir collaborer avant d'engager des frais en études d'impacts et assure qu'il «mènera ses projets de parcs éoliens à condition qu'ils rencontrent l'adhésion des autorités et de la population». Les citoyens, eux, sont sceptiques. Car il a fallu une activation de la loi sur la transparence pour obtenir ces conventions. C'est par la présidente de l'association Vents Contraires, Clotilde Medana, que tout a commencé. «Jusqu'à quand aurions-nous dû rester à l'écart? Je souhaite aujourd'hui que les élus de toutes les communes concernées communiquent sur tout ce qui a été fait jusqu'à présent, qu'ils assument et qu'ils s'expliquent.»

GroupeE regrette la confidentialité

Pour l'énergéticien, le silence s'explique aussi par le fait que le plan directeur cantonal sur l'éolien n'était pas validé jusqu'en août dernier. Des séances d'informations auraient été prévues dans la foulée mais n'ont pas pu se tenir, en raison du Covid-19. Elles se tiendront dès que possible. Mais les discussions avec les Communes ont, avant cela, duré près de quatre ans. N'est-ce pas contradictoire? «Le canton de Fribourg dispose d'un concept éolien depuis 2008. Il était de la responsabilité de GroupeE d'établir les bases d'un possible parc éolien, en parallèle aux procédures en

cours. Une inaction de sa part aurait été tout aussi critiquable.» Surtout, l'entreprise insiste sur l'enjeu «à long terme» d'alimenter la Suisse en énergie propre.

Ces arguments sont audibles mais n'expliquent pas la confidentialité. Car d'autres documents, certes provisoires et non contraignants, allaient jusqu'à prévoir les emplacements des aérogénérateurs alors que rien dans le discours officiel ne le laissait entendre. Et GroupeE de reconnaître: «Il est vrai que, à l'examen, il était superflu d'apposer sur ces documents la mention «confidentiel», qui a été empruntée à la pratique commerciale. GroupeE n'a jamais cherché à cacher au public tout ou partie des projets en développement.»

L'État dit ne pas être au courant

Cela relèverait donc surtout d'un problème de communication. Mais qu'en est-il de l'État, actionnaire majoritaire de GroupeE et garant du débat démocratique? Était-il informé de ces conventions secrètes et les soutient-il? Le conseiller d'État Olivier Curty, qui siège au conseil d'administration de Groupe E, explique qu'il n'était pas au courant des démarches confidentielles: «Les conventions ont été passées entre les Communes et Greenwatt SA, pas avec GroupeE SA, mais si j'avais eu à me prononcer là-dessus, je n'aurais pas cautionné l'aspect confidentiel des documents.»

À sa connaissance, le Service de l'énergie avait été informé que Greenwatt était en discussion avec certaines Communes où l'entreprise envisageait de prospecter dans le but d'analyser la faisabilité de réaliser un parc éolien, sans plus de précision. Pourtant, ce même service est cité comme présent dans une de ces présentations libellées «confidentiel» en août 2019. Des députés ont porté l'affaire devant le Conseil d'État.

© Le Matin Dimanche